

AUTORISATION DE CHASSE D'ARME.

L'Administrateur Territorial de Kigali

Vu l'article 5 de l'ordonnance du Gouverneur Général du 10 août 1915;

Vu la délégation donnée par l'article 10 de l'ordonnance du Gouverneur Général du

30 mai 1931;

AUTORISE:

M. R. B. Muntse Kigali
à chasser M. R. B. Bertin Outs W. Ruhengeri
avec fusil à plumes cal. 12
poignée de la marque C.A. 1553
couvert en la nuit à partir d'heure 20 82 mi-jour

Kigali 9/8 1931

7/8

Ruhengeri



9407